

CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUDARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

VILLE DE CREIL

Extrait de

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 29/04/2026

ID : 060-216001743-20260429-35DEL_CM240426-DE

du vendredi 24 avril 2026

CONVOCACTION

Date : 10 avril 2026

Affichée le : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Omar YAQOUB, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 32

Votants : 38

Pouvoirs : 6

Absent : 1

Étaient présents : M. Omar YAQOUB - M. Abdelaziz RIFI SAIDI - Mme Danielle SOKOLONSKI - M. Amadou KA - Mme Peggy MOUPELLÉ - M. Mohamed ASSAMTI - Mme El Hame EL HARCHAOUI - M. Thierno DIALLO - Mme Rosa OULD SAID - M. Amir ZAFAR - Mme Fadhila KEZZOUL - M. Mohamed CAHOUC - Mme Karima BOUHAMIDA - Mme Wanessa TOUATI-AHMED - Mme Patricia RÉGENT - Mme Dalila SAHNOUNE - M. Oumar KA - Mme Nazish PERVAIZ - Mme Bénédicte ALHERBE - Mme Néjja CHOUIKHI - M. Ayaovi SEKLE - Mme Sarah YAQOUB - M. Heddi FADHLI - Mme Marieke TAOUK - M. Bienvenu MOUPELLÉ - Mme Nabila BEJAOUI - M. Ahmed BOUKHALFA - Mme Döndü ALKAYA - M. Emmanuel PERRIN - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONSAFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :**27 AVR. 2026**DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**29 AVR. 2026****Absents représentés**

M. BOUJDOUN

M. NOUWYNCK

M. MBAYE

Mme DHOURY-LEHNER

Mme FAZAL

Mme EL BAKKALI

Pouvoir à M. RIFI SAIDI

Pouvoir à Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à M. DIALLO

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à M. PERRIN

Absents excusés**Absents non représentés**

M. AKABLI.

Secrétaire de séance : Danielle SOKOLONSKI**35 Renouvellement de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants- Catégorie 1****■ Rapport de présentation :****Peggy MOUPELLÉ, Adjointe**

Conformément aux dispositions du code de travail, l'exercice d'activités d'entrepreneur est soumis à l'obtention d'une licence délivrée par l'autorité administrative compétente.

Cette licence est obligatoire pour toutes les structures qui exploitent, produisent et diffusent des spectacles. La ville de Creil a été titulaire de cette licence, qui lui a permis d'assurer la gestion d'exploitation d'équipements culturels, d'organiser une programmation et d'accueillir et diffuser des spectacles dans le respect de la réglementation en vigueur. Sa licence est arrivée à échéance et il convient d'engager un renouvellement.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le renouvellement de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants catégorie1 auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette démarche.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu le code du travail, notamment ses dispositions relatives aux entrepreneurs de spectacles vivants,

Considérant que la ville de Creil, développe une politique culturelle active à travers l'organisation régulière de

spectacles vivants,
Considérant que ces activités impliquent l'exploitation de lieux de spectacles,
Considérant qu'au regard de la réglementation en vigueur, la collectivité doit être titulaire d'une licence d'entrepreneur de spectacles vivants pour exercer ces activités de manière régulière,
Considérant la nécessité de solliciter auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) le renouvellement d'une licence d'entrepreneur de spectacles vivants pour spectacles,
Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la collectivité justifiant des compétences requises pour assurer la responsabilité de cette activité,
Entendu le rapport de présentation,

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le 29/04/2026
ID : 060-216001743-20260429-35DEL-CM240426-DE

■ **Vote**

Votants : 38	Pour : 38	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1^{er} : d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le renouvellement de la licence d'entrepreneur des spectacles de catégorie 1 auprès de la DRAC.

Article 2 : de désigner Monsieur Nicolas DVONC, régisseur général, en qualité de personne référente pour l'exercice de l'activité d'entrepreneur de spectacles vivants, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette demande et à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à son obtention.

Article 4 : De préciser que la ville s'engage à respecter l'ensemble des obligations légales et réglementaires liées à l'exercice de cette activité, notamment en matière de droit au travail, de sécurité des spectacles et de propriété intellectuelle.

CREIL, le **29 AVR. 2026**
Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Omar YAQOOB



Maire de Creil
Président de l'ACSO



La secrétaire de séance



Danielle SOKOLONSKI